

Les Français qui se convertissent à l'islam doivent perdre la citoyenneté française, par Beate

écrit par Beate | 20 juin 2013



« *En fait, la nationalité française ne devrait être accordée que si les musulmans renoncent à l'Islam et signent un papier dans ce sens.* »

Oui, pour être français il faut renoncer à l'Islam. Il est impossible d'être français et musulman.

Être français est souscrire à la Déclaration des Droits de l'Homme.

Être musulman est souscrire à la Charia... or la Charia signifie la destruction des Droits de l'Homme.

Oui, les Français qui se convertissent à l'Islam renoncent de fait aux Droits de l'Homme, donc ils devraient perdre la citoyenneté française.

En 1994 j'ai acheté « *La Constitution commentée article par article* » de Simon-Louis Formery (premier conseiller au tribunal administratif de Paris, a longtemps enseigné le droit constitutionnel et les institutions politiques, notamment à l'Institut d'études politiques de

Paris.) <http://www.eyrolles.com/Accueil/Auteur/simon-louis-formery-16046>

Les problèmes que nous rencontrons aujourd'hui sont le résultat d'une politique (gauche et droite) qui a oublié le mode d'emploi de la Nation. Nos ancêtres n'étaient pas idiots lorsqu'ils ont rédigé les textes de la Constitution et de la Déclaration des Droits de l'Homme. Ces textes sont précis et recèlent des « garde-fous » qui n'ont pas été utilisés comme protection. Si les textes fondateurs de la République avaient été respectés à la lettre, jamais l'Islam n'aurait pu s'installer en France ni s'y développer.

Beate